



CONSEIL MUNICIPAL DE FRETHUN
SEANCE DU MARDI 25 MAI 2021
COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX




La séance est ouverte à 18h00.

Le Conseil Municipal :

- 31) PREND ACTE à l'unanimité** des décisions prises en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le dernier Conseil Municipal
- 32) DECIDE à l'unanimité DE CREER** à compter du 21 juin 2021 et jusqu'au 21 septembre 2021 un emploi non permanent d'adjoint technique à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet, **DE MODIFIER** le tableau des effectifs en conséquence pour cette période, et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder au recrutement du ou des agents affectés à ce poste et à signer les contrats.
- 33) DECIDE à l'unanimité DE MODIFIER** la délibération n° 2021_20 du 08/04/2021, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toute démarche afin d'obtenir pour l'année 2021 un financement par fonds de concours d'un montant total de 25 000,00 € auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers pour les travaux de réalisation d'une fresque sur le gymnase, de renforcement de la vidéo surveillance et de réalisation d'un mur de soutènement Rue Principale à côté de la rue Leduc conformément aux plans de financements ci-dessus, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec la Communauté d'Agglomération Grand Calais Terres & Mers la ou les conventions relatives à l'attribution de ce fonds de concours.
- 34) DECIDE à l'unanimité D'ATTRIBUER** le marché d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les travaux de rénovation et de réhabilitation énergétique de l'Ecole Primaire à la société IODA Architectes pour un montant total de 50 006,50 € HT et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché/contrat d'architecte et toutes les pièces nécessaires pour sa mise en œuvre.
- 35) DECIDE à l'unanimité DE CONSTATER** la désaffectation d'une partie de de la parcelle AE n°7 d'une contenance de 311 m² environ, **DE PRONONCER** le déclassement de ce terrain du domaine public communal et de constater son intégration dans le domaine privé de

la commune, **D'APPROUVER** la cession de cette partie de la parcelle cadastrée AE n°7, d'une superficie d'environ 311 m² au droit de la propriété de l'acquéreur telle que représentée sur le plan en annexe, pour un prix de 7 € TTC /m² aux consorts BREQUEVILLE & WULLEPUTTE, **DE DEMANDER** aux services du cadastre de renuméroter l'intégralité desdites parcelles et **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.

36) DECIDE D'ACCEPTER la vente à la Commune de FRETHUN par BOUYGUES IMMOBILIER des voiries, espaces verts et réseaux divers de la « Résidence des LILAS », Lotissement EDF dans le domaine privé communal à titre gratuit, **DE DECIDER** que le transfert de propriété sera réalisé par acte administratif, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de FRETHUN ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Adjointes pris dans l'ordre de leur élection à comparaître au nom et pour le compte de la commune conformément à l'Article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, **DE CONSIDERER** que la présente acquisition passée dans le cadre de l'article 1042 du Code Général des Impôts ne donne lieu à aucune perception au profit du Trésor, **DE DECIDER** qu'après publicité foncière de l'acte de vente au Service de la Publicité Foncière, de procéder au transfert de domanialité domaine privé communal, domaine public communal conformément à l'article L141-3 Code de la voirie routière pour la parcelle cadastrée AC 217 en nature de voirie, et **DIT** que les frais de procédure seront à la charge de BOUYGUES IMMOBILIER.

37) DECIDE à l'unanimité D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention territoriale globale 2021-2024 ainsi que ses éventuels avenants entre la CAF, Grand Calais Terres et Mers, Les Attaques, Bonningues-lès-Calais, Calais, Coquelles, Coulogne, Escalles, Fréthun, Hames-Boucres, Marck, Nielles-lès-Calais, Peuplingues, Pihen-lès-Guînes, Saint-Tricat et Sangatte.

La séance est levée à 19h15

Le Maire,
Guy HEDDEBAUX

